



Le Conseil de l'eau du
Nord de la Gaspésie

Document synthèse

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU
Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
Version préliminaire



Embouchure de la rivière Madeleine, photo Julie Madore

JANVIER 2015

TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	2
Plan directeur de l'eau	3
Portrait du territoire	4
Diagnostic et plan d'action du PDE	11

Embouchure de la rivière Dartmouth, photo Julie Madore

REMERCIEMENTS

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie remercie chaleureusement tous les individus et organisations qui ont participé à l'élaboration du Plan directeur de l'eau. Plus particulièrement, nous reconnaissons l'effort des membres du comité exécutif, du conseil d'administration et de la table de concertation du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Nous saluons les organisations et les citoyens qui nous ont rencontrés lors de notre tournée citoyenne et de nos tournées des acteurs de l'eau. Nous remercions également les membres de notre comité technique et les conseillers qui ont commenté notre Plan directeur de l'Eau tout au long de son élaboration. Sans votre appui, le Plan directeur de l'eau ne refléterait pas la réalité particulière du nord de la Gaspésie.

Nous comptons maintenant sur votre engagement pour la mise en œuvre de ce Plan directeur de l'eau dans les prochaines années.

En tant que citoyens et acteurs de l'eau, nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la protection et la mise en valeur de notre ressource EAU.

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie est un organisme de bassin versant reconnu et soutenu par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

Mission

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone Gaspésie Nord.

Mandat

Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la zone Gaspésie Nord.

Objectifs généraux

- Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
- Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
- Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
- Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la zone Gaspésie Nord afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie exerce ses activités sur le territoire des bassins versants du nord de la péninsule gaspésienne, soit des limites du bassin versant de la rivière des Grands Capucins à l'ouest jusqu'aux limites du bassin versant du ruisseau du Prêtre à l'est. Ce territoire comprend principalement les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.

SIÈGE SOCIAL

15, 1^{re} Avenue Ouest
Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Québec) G0E 1T0
418-797-2602

direction@conseileunordgaspesie.ca



Plan directeur de l'eau

Un plan directeur de l'eau, c'est quoi?

En vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (Loi sur l'eau), le mandat principal des organismes de bassins versants est d'élaborer, de mettre à jour, de promouvoir et de suivre la mise en œuvre d'un plan directeur de l'eau (PDE). Un PDE est un outil de planification ayant pour but la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle d'un ou de plusieurs bassins versants. Il permet d'assurer une gestion saine et efficace des activités et usages liés à l'eau sur le territoire d'un bassin versant. Développé par les OBV, en concertation avec les acteurs du milieu, ce document stratégique rassemble les éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique et environnemental d'un bassin versant ainsi que les solutions envisagées pour y remédier, notamment en matière de protection, de restauration, de mise en valeur de l'eau et des écosystèmes associés. Il définit de plus les objectifs à atteindre et priorise les actions à entreprendre pour y arriver.

Le plan directeur de l'eau, un outil en 3 temps.

- Un **portrait** : une description de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du Nord de la Gaspésie.
- Un **diagnostic** : une description des principales problématiques concernant l'eau et ses écosystèmes ainsi que de leurs causes et leurs conséquences.
- Un **plan d'action** : les enjeux, orientations, objectifs et actions proposés pour répondre aux problématiques.

Méthodologie

Voici les principales étapes de réalisation de notre Plan directeur de l'eau.

- **Portrait: janvier 2010 à décembre 2010**
Collecte de données auprès des multiples acteurs de l'eau du territoire et de la province.
- **Processus de consultation citoyenne : 2012**
- **Diagnostic: septembre 2013 à juin 2014**
 - Compilation et priorisation des problématiques retenues (13 problématiques).
 - Élaboration du diagnostic: élaboration d'une fiche pour chacune des problématiques retenues.
 - Révision des fiches du diagnostic par le comité technique.
- **Plan d'action (enjeux, orientations, objectifs et actions) : novembre 2013 à juin 2014.**
 - Questionnaire de priorisation des problématiques avec les acteurs de l'eau.
 - Rencontres individuelles des acteurs de l'eau de la zone pour élaborer le canevas du plan d'action et compléter le diagnostic au besoin.
 - Rencontres de la table de concertation pour prioriser et valider les enjeux, orientations, objectifs et actions à partir des conclusions du diagnostic.
 - Rencontre et/ou communication avec les acteurs pour valider et compléter le plan action.

Portrait

Organisation territoriale

La Zone de Gestion Intégrée de l'Eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie touche la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (92,7%) et le Bas-Saint-Laurent (7,3%)

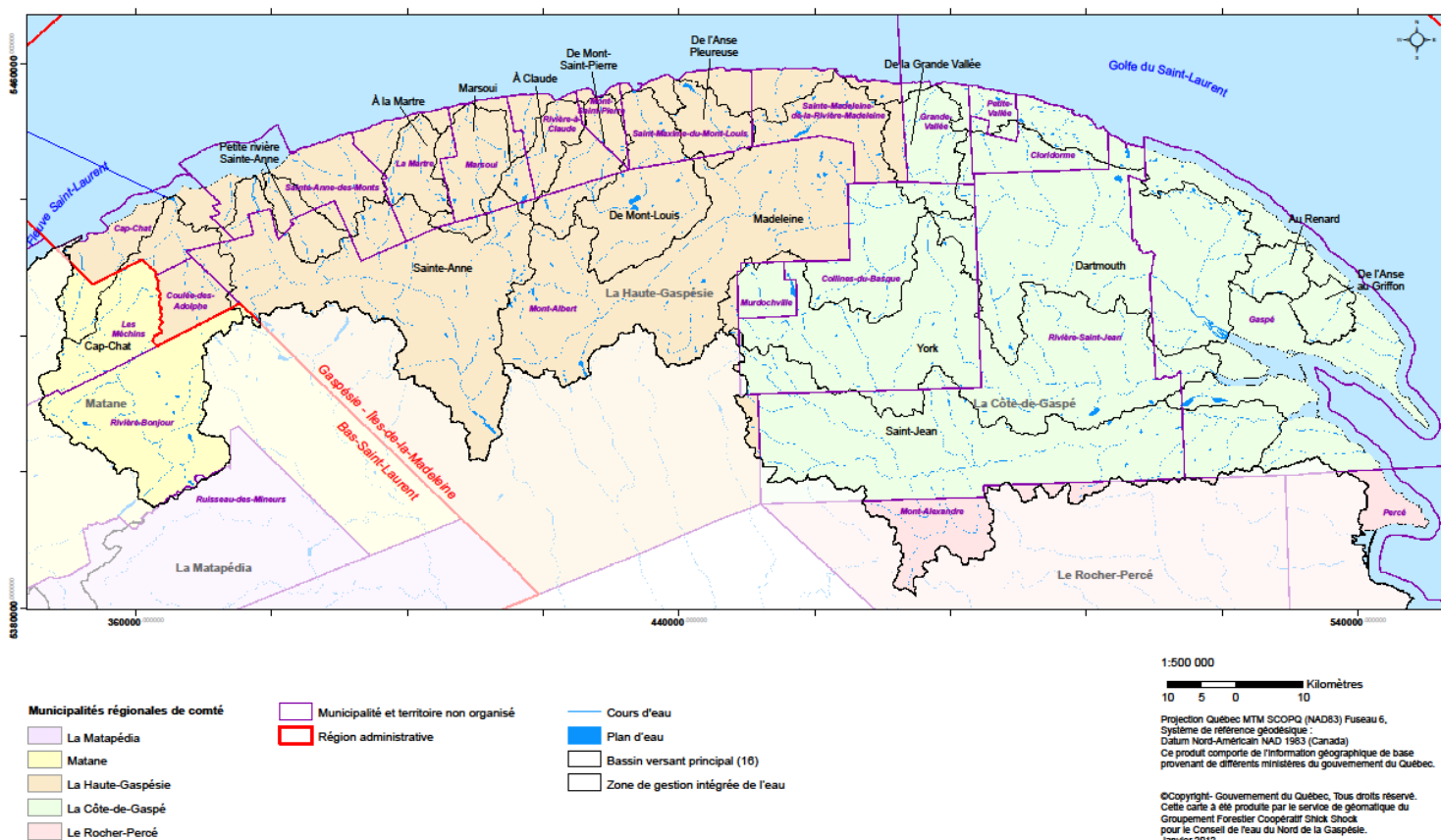
5 MRC, 15 municipalités et 7 TNO

- **MRC Percé** : Percé (faible portion dans la zone) et TNO Mont-Alexandre
- **MRC Côte-de-Gaspé** : Gaspé, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Murdochville et TNO Rivière-Saint-Jean et Collines-du-Basque.
- **MRC Haute-Gaspésie** : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui, La Martre, Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat et TNO Mont-Albert et Coullée-des-Adolphe.
- **MRC Matane** : Les Méchins (faible portion dans la zone) et TNO Rivière-Bonjour.
- **MRC Matapédia** : TNO Ruisseau des Mineurs (2,38km² ou 0,03% de la ZGIE)

2 communautés autochtones : Gespeg et Gesgapegiag

Organisation territoriale

Carte 2



Pour plus d'information, consultez la section 1.2 du [portrait de notre Plan directeur de l'eau](#)

Caractéristiques physiques et biologiques du territoire

- **Géologie - roche-mère:** On observe une majorité de sols perméables (roche sédimentaire) et une forte présence de calcaire dans le sous-sol.
 - Nappe de charriage interne (Monts Chics-Chocs): présence de roches sédimentaires (mudrock, calcaire et dolomie) et volcaniques (basalte et metabasalte) fortement plissées.
 - Nappe de charriage externe : présence exclusive de roches sédimentaires (grès, arkose et grauwaack ainsi que mudrock, calcaire et dolomie)
 - Présence de roches intrusives (granite et roches ultramafiques) dans le secteur des Monts McGerrigle du Parc de la Gaspésie.
 - Présence de roches volcaniques dans le TNO Mont-Alexandre.
 - Présence de roches sédimentaires métamorphisées dans le bassin versant de la Saint-Jean (mudrock)
- **Géologie - dépôts de surface :** Les dépôts de pente et d'altération et les dépôts de types glaciaires sont dominants dans la zone. Le substrat rocheux est apparent en montagne tandis que les dépôts marins se concentrent près du Saint-Laurent. De plus des dépôts fluviaux apparaissent le long de plusieurs rivières tandis que les rivières Saint-Jean et York présentent également des dépôts fluvioglaciers. Des dépôts organiques sont parsemés en petite concentration dans la ZGIE. Les dépôts lacustres sont peu présents.
- **Topographie :** Un groupe de hauts sommets constitué des monts Chic-Chocs et McGerrigle, culminant à 1200 mètres, constitue la tête des bassins versants de notre ZGIE. Bordant ce massif, une pénéplaine est enclavée de vallées glaciaires aux versants abrupts, et forme les assises du réseau hydrographique en place. Puis, les basses terres côtières, d'une largeur maximale d'un kilomètre, forment les littoraux bordant le golfe du Saint-Laurent, où se déverse l'ensemble des principaux cours d'eau.
- **Climat :** Le climat de la Gaspésie Nord, qualifié de boréal, est influencé par la présence du golfe du Saint-Laurent et la topographie. Les précipitations sont plus abondantes au printemps et à l'automne et la région est marquée par d'importantes variations de températures et de précipitations.
- **Écosystèmes terrestres:** La ZGIE Gaspésie Nord est caractérisée par un étagement d'associations végétales découlant du climat, de la topographie et de la composition géologique. Elle est partagée en deux sous-zones de végétation, soit la forêt mélangée (sapinière à bouleau jaune) et la forêt boréale continue (sapinière à bouleau blanc). En 2004, les forêts de conifères (43,7%) et mélangées (35,8%) dominaient tandis que les forêts de feuillus ne représentaient que 9,5% de la ZGIE.



Pour plus d'information,
consulter les sections 2.1, 2.2, 2.3 et 3.1 du
[Portrait de notre Plan directeur de l'eau préliminaire.](#)

La ressource EAU

Les bassins versants

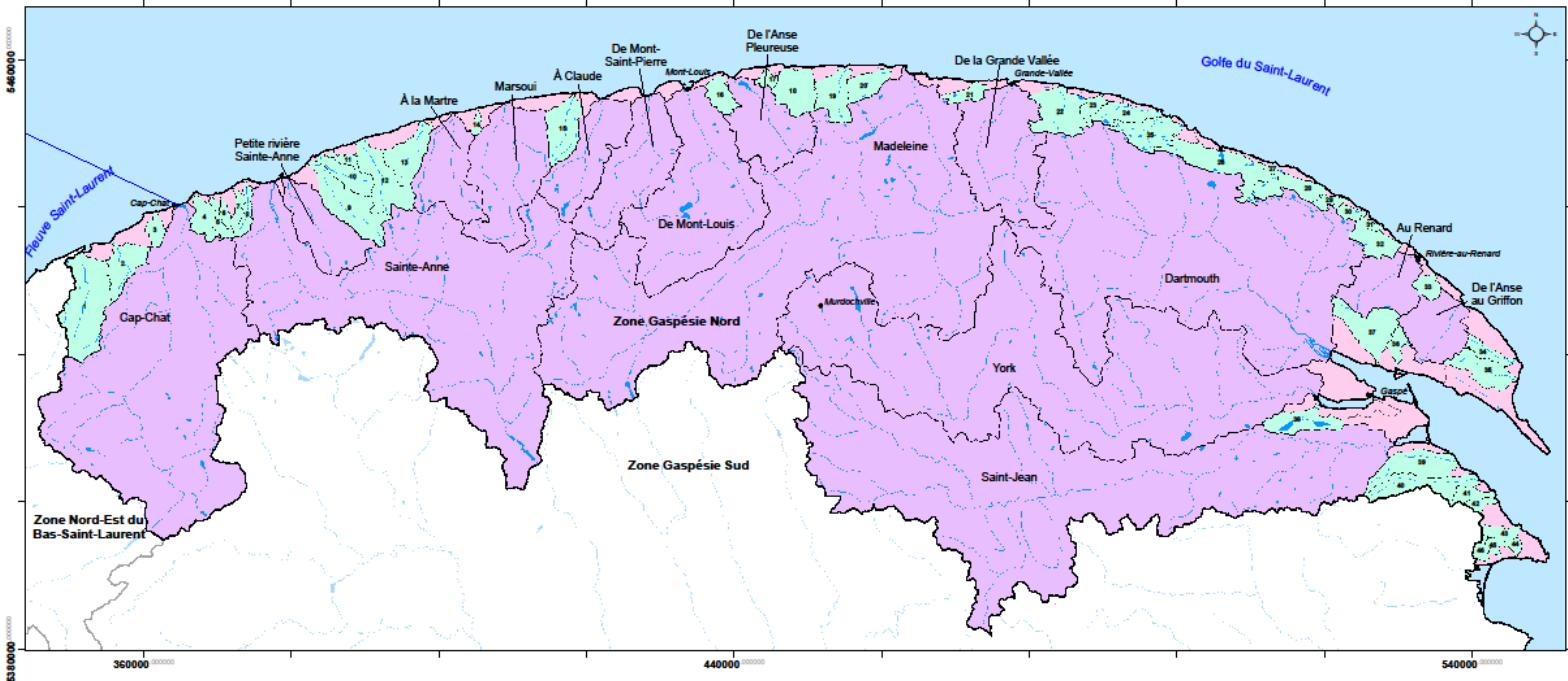
La zone de gestion intégrée (ZGIE) du nord de la Gaspésie comporte 62 bassins versants distincts. Tous ces bassins versants sont de niveau 1: ils se jettent dans le fleuve Saint-Laurent.

- 16 bassins versants principaux couvrent 85 % du territoire.
- 46 autres bassins versants plus petits couvrent 9,9% du territoire.
- De plus, 66 bassins résiduels sans hydronyme se retrouvent près des côtes (5% du territoire).

Pour plus d'informations, consulter la section 1.1 du [Portrait de notre plan directeur de l'eau préliminaire](#)

Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Gaspésie Nord

Carte 1



- Zone de gestion intégrée de l'eau
- Bassin versant principal (16)
- Autre bassin versant (46)
- Bassin versant résiduel (66)

- Localité
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Autres bassins versants

- | | | | |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 1 Des Grands Capucins | 13 Vallée | 25 Du Petit Cloridorme | 37 Beaudry |
| 2 Des Petits Capucins | 14 Du Portage | 26 Sans toponyme | 38 Sans toponyme |
| 3 À Fourmier | 15 À Rebours | 27 À l'Échalote | 39 Seal Cove |
| 4 Isidore-Pelletier | 16 Des Oliviers | 28 De l'Anse à Valleau | 40 De l'Anse à Brillant |
| 5 Gagnon | 17 Du Ruisseau-Flétan | 29 Jaune | 41 Du Bois Brûlé |
| 6 Marcel-Vallée | 18 Du Gros Morné | 30 À Chouinard | 42 McKay |
| 7 Du Moulin | 19 Du Manche d'Épée | 31 Jalbert | 43 Du Cap Rouge |
| 8 Panier | 20 Petite Rivière Madeleine | 32 Petite rivière au Renard | 44 Belle Anse |
| 9 Patates | 21 Grand Ruisseau | 33 Grand Ruisseau | 45 Le Grand Bryat |
| 10 De la Grande Tourelle | 22 De la Petite Vallée | 34 Kavanagh | 46 Du Prêtre |
| 11 À la Chute | 23 Le Grand Ruisseau | 35 Du Cap des Rosiers | |
| 12 Du Castor | 24 Du Grand Cloridorme | 36 Asah | |

1:500 000

10 5 0 10 Kilomètres

Projection Québec MTM SCOPQ (NAD83) Fuseau 6, Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain NAD 1983 (Canada) Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant de différents ministères du gouvernement du Québec.

©Copyright- Gouvernement du Québec. Tous droits réservés. Cette carte a été produite par le service de géomatique du Groupement Forestier Coopératif Shick Shock pour le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Janvier 2012



Les cours d'eau, plans d'eau et milieux humides du territoire

- Les cours d'eau de la ZGIE prennent leur source dans les hauts sommets appalachiens et se jettent dans le golfe du Saint-Laurent au niveau de la mer.
- Ils coulent généralement sur de courtes distances; souvent moins de 100 km séparent leur source de leur embouchure.
- Les cours d'eau présentent des pentes relativement régulières et fortes, en moyenne de 10 %.
- Le réseau hydrographique est de type dendritique; il est structuré de manière arborescente et formé d'un dense réseau de ruisseaux permanents et intermittents.
- La ZGIE est plutôt pauvre en lacs et milieux humides.

Les **cours d'eau intermittents** couvrent **63,5%** de la zone.

Généralement situés à la tête des cours d'eau permanents, ils influencent l'ensemble du réseau hydrographique en agissant sur la quantité et la qualité de l'eau circulant dans les cours d'eau permanents.

Beaucoup de rivières

- 14 625,8 km de cours d'eau : 5 342 km permanents et 9 283 km intermittents.
- 3 rivières ont un cours d'eau principal de plus de 100 km : Madeleine, York et Saint-Jean.
- Le nord de la Gaspésie compte 7 rivières à saumons : Saint-Jean, York, Dartmouth, Madeleine, Mont-Louis (non exploitée), Sainte-Anne et Cap-Chat.

En comparaison, peu de lacs, plans d'eau et milieux humides.

- 106 lacs (0,3% de la ZGIE) dont une trentaine de plus de 20 hectares et 3 de plus de 100 hectares (York, Sainte-Anne et Mont-Louis) surtout en terrain montagneux.
- 1 948 autres plans d'eau (étangs, mares et non classifiés) représentent 0,2% de la ZGIE.
- 2 inventaires des milieux humides réalisés par Canards Illimités.
 - ✓ En 2008, 0,3% de la ZGIE en milieux humides.
 - ✓ En 2009, on recense 2,2% de milieux humides en milieu forestier.

Milieux humides de plus de 1 hectare, photos aériennes.

À partir de cartes écoforestières

La qualité de l'eau

L'eau des rivières de la ZGIE est d'une grande limpidité et riche en sels minéraux. Cela s'explique, entre autres, par la forte concentration de calcaire dans le sous-sol, par sa perméabilité et ses propriétés neutralisantes des pluies acides.

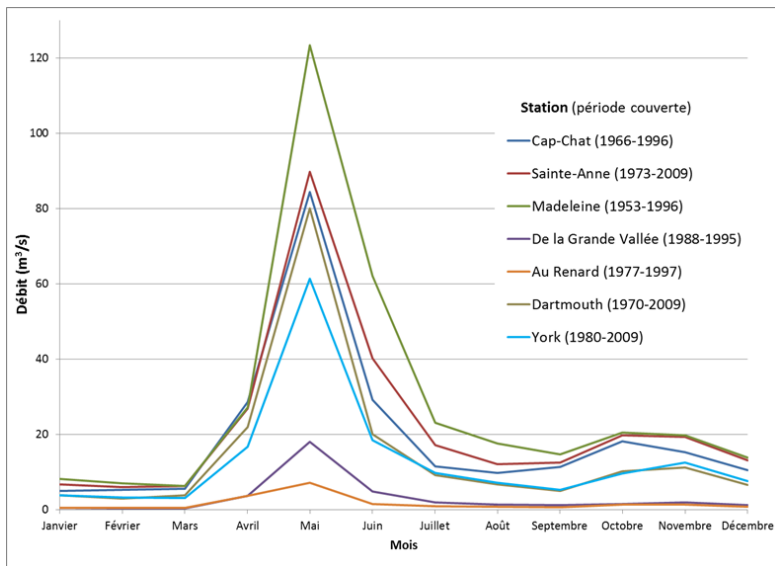
L'**Indice de Qualité Bactériologique et Physicochimique (IQBP)** de l'eau est de 94 ou plus dans les 5 rivières échantillonnées du Réseau-rivières depuis 2012; ce qui représente une eau de **bonne qualité**.

Régime hydrologique

Le régime hydrologique des cours d'eau de la ZGIE Gaspésie Nord est de type mixte nivo-pluvial, c'est-à-dire que deux maxima (périodes de crue) et deux minima (périodes d'étiage) par an. Les périodes de crue du printemps sont alimentées par la fonte des neiges et des glaces, alors que les crues d'automne, de plus faible amplitude, sont alimentées par les pluies automnales. De plus, en été, lors de pluies abondantes, une crue, appelée crue éclair, peut être observée. À cause des nombreux facteurs influençant les débits, ceux-ci varient de façon importante d'une année à l'autre.



Moyennes mensuelles des débits, données historiques
Centre d'expertise hydrique du Québec



Drainage et Densité de drainage

Le drainage du sol exprime son bilan hydrique, c'est-à-dire la manière dont le surplus d'eau dans le sol s'évacue. Les facteurs influençant le drainage sont la pente, la texture du sol, la vitesse d'écoulement verticale de l'eau et la capacité de rétention en eau du sol.

La densité de drainage moyenne est de 1,7 km de cours d'eau pour chaque km² dans la ZGIE.

Type de drainage et % dans la ZGIE

- Excessif : 0,8%
- Rapide : 2,6%
- Bon : 27,7%
- Modéré : 58,9%
- Imparfait : 5,9%
- Mauvais : 1,5%
- Très mauvais : 0,8%

Pour plus d'information, consulter les sections 2.4 à 2.7 du [Portrait de notre Plan directeur de l'eau](#)



Rivière Sainte-Anne, photo Julie Madore

Acteurs et usages de l'eau

Pour plus d'information, consultez le chapitre 4 du [Portrait du Plan directeur de l'Eau](#).

Population : 30 073 habitants en 2011 dont 73% habitent Gaspé et Sainte-Anne-des-Monts.

Affectation publique et privée :

- 83% du territoire est en terre publique (incluant quelques terres publiques intramunicipales - TPI). Dans ces terres publiques, on dénombre 978 baux de locations en 2008 : 73% à caractère personnel, 5% d'intérêt public, 2% industriel et 20% commercial.
- 17% de terres privées

Conservation :

- **33 aires protégées de catégorie I à III** sur l'échelle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour environ 10,2% de la ZGIE : écosystèmes forestiers exceptionnels (12), habitat d'une espèce menacée (9), colonie d'oiseaux en falaise (7), parcs nationaux (2) et réserves écologiques (3).
- **58 aires protégées de catégorie IV, V et VI** pour environ 9% de la ZGIE: paysage humanisé (1 : en cours), vasières (1), habitat du caribou (1), colonie d'oiseaux sur une île ou presqu'île (2), aire de confinement du cerf de virginie (12), aire de concentration des oiseaux aquatiques (30).

Réseau de transport : La ZGIE compte environ 610 km de route principale pavée gérée par le MTQ, 493 kilomètres de routes municipales et 5 494 kilomètres de route non pavée carrossable permanente. D'autres chemins forestiers permanents ou temporaires complètent le réseau. Un réseau d'accès prioritaire couvre quelque 1 589 kilomètres dans ZGIE du nord de la Gaspésie; il comprend 238 ponceaux et 40 ponts.

Secteur municipal: 13 municipalités sont recensées dans ce portrait.

MRC Côte-de-Gaspé : Gaspé, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Murdochville.

MRC Haute-Gaspésie : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Saint-Maxime-de-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui, La Martre, Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat.

- **Assainissement des eaux** : 8 municipalités sur 13 possèdent un réseau d'égout (une sans assainissement et 2 avec dégrillage fin seulement).
- **Gestion des matières résiduelles** : Le nord de la Gaspésie compte 6 écocentres/déchetteries/points de chute des matières dangereuses, 1 lieu d'enfouissement technique, 1 centre de transbordement (vers Grande-Rivière). De plus, 12 anciens sites d'enfouissement des matières résiduelles sont présents sur le territoire.
- **Boue septique** : près de 10 000 tonnes de boues sont récoltées: résidences isolées, industries, commerces et institutions.
- **5 sites de dépôt de neiges usées**
- **Zones industrielles** : Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Maxime-de-Mont-Louis, Cloridorme, Grande-Vallée, Gaspé et Murdochville.
- **408 terrains contaminés répertoriés par le MDDELCC en 2011 (0,01% de la ZGIE)**: 23 sont ⁹réhabilités.
- **13 lieux d'entreposages** liés à des industries, des commerces ou des centres de santé

Activités économiques bénéficiant et ayant des impacts sur la ressource EAU

RÉCRÉOTOURISME

- **CHASSE** : orignal, cerf, ours, petit gibier, oiseaux migrateurs et **PÊCHE** : saumon, éperlan, omble de fontaine, omble chevalier, touladi et autres.
 - 6 rivières à saumons gérées par un organisme de gestion (4 ZECs et 2 réserves fauniques).
 - 2 réserves fauniques et 2 ZECs pour la chasse et la pêche (autre que saumon).
 - 5 pourvoies et 4 clubs privés de chasse et pêche.
- **Sentier VTT** : 632 km,
- **Sentier motoneige**: 831,4 km
- **Sentier pédestre (SIA)** – 389,4 km + plusieurs autres petits sentiers.
- Plus de 20 sites de **camping**, 3 **golfs**, 4 **centres de ski alpin** et **beaucoup plus...**

FORÊT

- **Forêt publique** : 3 unités d'aménagement (UA) touchent la ZGIE (28% de la 012-54, 52% de la 111-62 et 91% de la 111-62). 75% de la ZGIE est couvert par une UA. 14 entreprises ont la possibilité de se doter de Garanties d'approvisionnement. Processus de certification forestière en cours.
- **Délégation forestière sur les TPI** : MRC Haute-Gaspésie et communauté Gespeg pour la MRC Côte-de-Gaspé.
- **Forêt privée** : 12% de la ZGIE couverte par de la forêt privée (86% productive et accessible). 928 propriétaires privés enregistrés (41,5% de la superficie forestière privée).
- 4 **usines de transformation du bois** avec garanties d'approvisionnement et 6 **scieries de petite taille ou mobile** et 3 **aires d'entassement de résidus ligneux**

ÉNERGIE

- **Hydrocarbures** : des permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel couvrent une très grande portion de la ZGIE. 3 gisements sont en phase d'exploration pour le pétrole (Galt – exploitation de gaz naturel en cours, Bourque et Haldimand).
- **Éolien** : sept parcs éoliens ainsi qu'un site expérimental, pour un total de 452 éoliennes et une puissance de 640,1 MW.
- **Transport électricité**: 434,5 km de ligne de transport, 7 postes de distribution et 36 traverses de cours d'eau + le réseau de transport éolien (173,9 km supplémentaires).

AGRICOLE

- 1,1% de la ZGIE en **zone agricole** surtout le long de la côte et dans les vallées, mais seulement 0,3% de la ZGIE en **culture** (assurée par la Financière agricole).
- 49 **fermes actives** (31 de moins de 130 ha.). Dominance de production végétale (fourrage), d'élevage, de production de petits fruits et noix et de légumes.
- **Acériculture** : 7 fermes pratiquent l'acériculture en Haute-Gaspésie et 75 érablières sous permis d'exploitation en terre publique.

MINES

- 1 **bail minier actif** (agate – récréotouristique).
- **Concessions et baux miniers** à Murdochville (réhabilitation et exploration du cuivre).
- 3 sites d'**accumulation de résidus miniers** d'anciennes mines (Mines Madeleine, Candego et Mines Gaspé)
- De plus, 16% de la ZGIE ont un **claim minier actif** en 2011 (376 titulaires).
- 36 **sites de carrière et sablière** en terre publique et quelque 119 sites en terre privée

AUTRES INDUSTRIES

- 10 industries de transformation des produits de la mer.
- 1 entreprise de transformation de produits de l'érable enregistrée au MAPAQ (autres producteurs artisanaux également).
- 2 entreprises d'aquaculture (omble de fontaine et omble chevalier).

Diagnostic et plan d'action du PDE

Les problématiques prioritaires

Suite à une réflexion participative avec les acteurs de l'eau et les citoyens du territoire, 13 problématiques ont été jugées prioritaires par les membres de la table de concertation du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Chacune de ces problématiques a été étudiée.

Nous vous invitons à lire les fiches du diagnostic des problématiques.

- [Morphodynamique : érosion, sédimentation et embâcle](#)
- [Régime hydrique : inondation, crues et étiage](#)
- [Disponibilité d'une eau de qualité](#)
- [Contamination des eaux de surface et souterraines](#)
- [Manque de connaissance sur les eaux souterraines](#)
- [Approvisionnement d'une eau potable en quantité suffisante](#)
- [Dégradation des milieux riverains](#)
- [Dégradation des milieux humides](#)
- [Dégradation des habitats aquatiques](#)
- [État des espèces piscicoles d'intérêt](#)
- [Conflits d'usages](#)
- [Accessibilité aux plans et aux cours d'eau](#)
- [Protection et mise en valeur des paysages et du récréotourisme](#)

Pour traduire les problématiques en pistes de solutions

- Des consultations citoyennes
- Un questionnaire de priorisation des problématiques
- Une tournée de 20 acteurs de l'eau du territoire
- 3 rencontres de notre table de concertation
- Pour déterminer une vision, 4 enjeux, 9 orientations et un plan d'action.

LE PDE un effort collectif!

Les secteurs municipal, économique, communautaire et plusieurs ministères travaillent de concert autour des enjeux de l'eau. Chacun de ces acteurs a des responsabilités concernant la ressource EAU.

Un survol des enjeux et des orientations du PDE du nord de la Gaspésie

Le Plan directeur de l'eau du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie comprend 9 orientations réparties dans 4 enjeux.

VISION

**Des acteurs concertés et des usagers responsables pour une ressource eau de qualité:
un patrimoine exceptionnel au Nord de la Gaspésie**

Enjeu 1

Sécurité et dynamique des cours d'eau

- Prévenir et diminuer l'érosion et l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les cours d'eau.
- Trouver des solutions pour mieux répondre aux risques liés à la dynamique des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques.

Enjeu 2

Qualité et quantité d'eau

- Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines.
- Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource.
- Prévenir et diminuer les risques de contamination des eaux de surface et souterraine.

Enjeu 3

Écosystèmes

- Conserver et mettre en valeur les écosystèmes riverains.
- Conserver et mettre en valeur les milieux humides.
- Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques et les espèces piscicoles.

Enjeu 4

Usages: accessibilité et récréotourisme

- Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes: accès, paysage, récréotourisme et conflits d'usages.

ENJEU 1: DYNAMIQUE DES COURS D'EAU et SÉCURITÉ

Orientation 1 : Prévenir et diminuer l'érosion et l'apport de sédiments d'origine anthropique dans les cours d'eau.

Dynamique fluviale

Plusieurs facteurs dictent la dynamique de nos cours d'eau :

Zones fluviales : production, transfert et accumulation.

Styles fluviaux : types de chenal

Concept d'équilibre : débit solide et liquide - pente, taille des sédiments et ratio largeur/profondeur du cours d'eau

Nos rivières en mouvement :

- **Érosion** : perte de sédiments.
- **Sédimentation** : accumulation de sédiments.
- **Embâcles de bois** : amoncellement de bois dans les cours d'eau.

Présence de la problématique sur le territoire

- Les secteurs d'érosion et d'accumulation des rivières Saint-Jean et Mont-Louis ont été étudiés.
 - Mont-Louis : 39 zones d'érosion et 37 zones de dépôt en 2004.
 - Saint-Jean : 32% berges en érosion et 29% de berges en accumulation sur 60 kilomètres de rivière ; présence de 345 embâcles en 2012 contre 97 en 2010 dont un embâcle problématique dans le delta de la rivière.
- Présence d'érosion potentiellement problématique généralisée au nord de la Gaspésie.
- Présence d'embâcle potentiellement problématique mentionnée pour l'Anse-Pleureuse, Mont-Louis, etc.
- Problématiques liées à la sédimentation à l'embouchure de certaines rivières: Petite Cap-Chat, Manche d'Épée, Gros-Morne, Marsoui, À Claude.
- Présence de ponts et ponceaux inadéquats (endommagés).

Un phénomène naturel

Plusieurs facteurs naturels expliquent la présence d'érosion, de sédimentation et d'embâcles : climat, dépôts de surface, topographie, présence de glace et d'embâcles, types de peuplement forestiers, processus naturel (chablis, tempêtes, glissements de terrain, etc.).

Certaines activités humaines peuvent amplifier l'érosion, la sédimentation ou les embâcles de bois :

- Coupes forestières.
- Voirie forestière + ponts et ponceaux
- Exploration et exploitation des mines et hydrocarbures
- Urbanisation et réseau routier
- Linéarisation des cours d'eau

Compaction du sol, augmentation du ruissellement et des débits de pointe. Augmentation des apports en sédiments, diminution de la capacité de rétention, etc...

Des normes sont établies pour minimiser les impacts sur les écosystèmes et sur la ressource EAU. La promotion et le suivi de ces normes et l'évaluation de leur efficacité sont au centre de nos recommandations.

Les impacts potentiels de l'érosion, de la sédimentation et des embâcles :

- **Dégradation des habitats aquatiques**: détérioration de lits de fraie, impacts sur les organismes benthiques, diminution de la diversité, de l'abondance et de la production des habitats et du succès de reproduction, prolifération de plantes.
- **Dommages socio-économiques**: dommages aux infrastructures, pertes de terrain, restriction des usages sur les terrains affectés.
- **Dégradation de la qualité de l'eau**: diminution de la quantité d'oxygène dissous, apport de nutriments et polluants, augmentation de la turbidité.

Pour minimiser les impacts, les rivières ont besoin d'un « **espace de liberté** ».

Pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres.

DES SOLUTIONS!

OBJECTIF 1

Assurer l'application des normes relatives à l'exploitation des ressources naturelles en territoire public et évaluer leur efficacité.

- Suivre les normes d'exploitation forestière en territoire public.
- Créer des espaces de concertation pour le suivi des mines, des hydrocarbures et de l'énergie.
- Sensibiliser ou former les intervenants, au besoin.
- Réaliser des études sur l'efficacité des normes d'intervention forestière.

OBJECTIF 2

Restaurer et entretenir le réseau routier et forestier multiusage en appliquant les normes en vigueur et en évaluant leur efficacité.

- Restaurer et entretenir un réseau d'accès prioritaire en terre publique, le réseau des parcs et territoires fauniques structurés et le réseau VHR.
- Assurer le suivi des normes lors de travaux de voirie provinciale et municipale.
- Réaliser des études pour évaluer le rendement des normes des ponts et ponceaux.
- Sensibiliser/former les intervenants au besoin.

OBJECTIF 3

Augmenter le nombre de propriétaires forestiers privés qui appliquent les principes de l'aménagement écosystémique de la forêt.

- Faire la promotion de la certification forestière en terre privée.
- Développer et diffuser des outils sur les bonnes pratiques.
- Développer et mettre en œuvre une réglementation sur l'abattage en forêt privée.
- Réaliser des études sur les méthodes de suivi en forêt privée.



Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs

Les multiples acteurs des secteurs forestiers, miniers et énergétiques qui œuvrent en forêt publique ainsi que les propriétaires de forêt privée. De plus, les acteurs récréotouristiques qui participent à la construction et à l'entretien des chemins/sentiers en forêt.

Orientation 2 : Trouver et mettre en œuvre des solutions pour mieux répondre aux risques liés à la dynamique des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques

Débit et Réponse hydrologique

Le débit, c'est une quantité d'eau qui s'écoule dans la rivière pendant une période de temps donnée à un endroit donné. Il fluctue selon les saisons et les précipitations. La superficie et la forme du bassin versant influencent le débit des rivières et leur réponse hydrologique.



Lorsque cela se complique :

- **Crues sévères** : augmentation anormale du débit de l'eau
- **Étiage** : baisse anormale et prolongée du niveau de l'eau.
- **Inondation** : augmentation anormale du niveau de l'eau – inondation en eau libre (↑ débit), par embâcle ou par submersion.

MENACES À LA SÉCURITÉ

À la base, un phénomène naturel : Climat: précipitations et température, Topographie: pente + forte augmente le débit, Feux de forêt et chablis, Embâcle de glace, Barrages de castors, Cônes alluviaux (rupture de pente), etc.

Les changements climatiques auront un effet sur la dynamique des cours d'eau !

On prévoit une augmentation des températures, surtout en hiver et une augmentation des précipitations hivernales (Ouranos, 2010)

Des activités humaines qui peuvent exacerber les événements naturels

- Voirie forestière, ponts et ponceaux,
- Destruction de milieux naturels et urbanisation,
- Barrages...

Problématiques inondation dans la ZGIE

85 incidents répertoriés entre 1980 et 2011.
Pour environ 30 événements climatiques.

- Inondations dues à des embâcles
- Inondations dues aux pluies diluviennes
- Inondation de cônes alluviaux
- Rehaussement de la nappe phréatique

On remarque des crues annuelles plus importantes en général dans toute la ZGIE

Conséquences potentielles

inondations, crues et étiage

- Perte de vie humaine (2 en 2007 à Rivière-au-Renard),
- Dommages aux infrastructures et propriétés privées
- Manque d'eau potable,
- Impacts sur les écosystèmes, les espèces aquatiques la qualité de l'eau et la dynamique des cours d'eau (déplacement de lit de rivière),
- Pertes d'usages ou d'accès... entre autres.

Outils pour mieux comprendre nos cours d'eau et prévenir les risques:

- **Cartographie** des plaines et zones inondables.
- La **Politique** de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- **Règlementation** concernant la gestion de l'écoulement des eaux.
- **Plans** d'urgence et de prévention ou d'adaptation.

DES SOLUTIONS !

OBJECTIF 4

Acquérir des connaissances sur la dynamique des cours d'eau de la région.

- Mettre à jour et intégrer les outils cartographiques qui identifient les secteurs à risque.
- Réaliser des études sur la dynamique des cours d'eau de la ZGIE.

OBJECTIF 5

Augmenter le nombre de stratégies pour assurer la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la gestion efficace des cours d'eau dans les municipalités.

- Consolider la mise en œuvre de la réglementation en vigueur: politiques, plan de gestion des cours d'eau, sensibilisation, regroupement de services, etc.
- Développer et/ou diffuser des outils sur la gestion des cours d'eau selon les besoins des intervenants municipaux.
- Mettre à jour et consolider les plans de prévention et d'intervention en cas d'urgence des municipalités.
- Mettre en œuvre des projets de prévention des risques au besoin: végétalisation et stabilisation des rives, dragage, etc.

OBJECTIF 6

Augmenter les stratégies mises en place pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

- Participer à la mise en œuvre d'une démarche concernant l'adaptation aux changements climatiques.
- Organiser une campagne de sensibilisation pour informer les citoyens concernant les changements climatiques et leurs impacts et les processus d'adaptation.



Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs

Le secteur municipal dans son ensemble et les acteurs du développement régional. De plus, plusieurs ministères et centres d'études universitaires ou collégiales avec l'appui du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

ENJEU 2 : QUALITÉ ET QUANTITÉ D'EAU

Avoir accès à une eau potable en quantité suffisante est un droit. Nous sommes tous responsables du maintien de la qualité de nos sources d'eau potable et, éventuellement, de nos bassins versants.

Des rivières de qualité, mais peu de suivi

Les bons coups!

- La qualité de l'eau des cours d'eau est bonne sur les rivières échantillonnées.
- Actuellement, on calcule les éléments suivants sur 5 rivières : coliformes fécaux, chlorophylle A, azote ammoniacal, nitrites et nitrates, phosphore total et solide en suspension.

Les éléments à améliorer

- On ne mesure pas la présence d'hydrocarbures, de métaux lourds ou de matières toxiques.
- Un faible pourcentage de nos rivières principales est suivi.

Consulter le [diagnostic](#) pages 6, 7, et 8.

Approvisionnement en eau potable

88% de la population desservie par un réseau d'aqueduc municipal.
19 systèmes municipaux ou privés: 6 eau de surface, 2 mixtes, 11 eau souterraine.

Problématiques d'approvisionnement :

- Approvisionnement en eau de surface : avis périodiques d'ébullition dus aux matières en suspension et coliformes fécaux. Les municipalités/communautés travaillent sur ces dossiers: La Martre, Gaspé Centre, Rivière-au-Renard, Anse-à-Valleau, Anse-au-griffon, Cloridorme.
- Présence de substances naturelles dans l'eau qui affectent sa qualité ou son goût avec ou sans impact sur la santé : Rivière-Madeleine, puits individuels.
- Manque de suivi des puits individuels : qualité de l'eau méconnue.
- Manque d'eau en période d'étiage pour Cloridorme en 2012.

Consulter la [Fiche «Disponibilité d'une eau potable de qualité»](#) du diagnostic pour plus d'information.

UN DÉFI : la protection des sources d'eau potable et de la santé des citoyens.

Nouvelle réglementation en vigueur depuis août 2014. Des balises de protection sont en place, mais il reste du chemin à faire pour répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens.

Peu de connaissance des eaux souterraines et de l'hydrogéologie

L'hydrogéologie de la région est méconnue. À part quelques études spécifiques aux forages souterrains, il n'y a pas de cartographie des eaux souterraines disponible sur le territoire.

Pourquoi c'est important!

Mieux comprendre la dynamique des eaux souterraines nous permet de mieux comprendre les risques de contamination et les quantités disponibles.

Consulter la [Fiche «Manque de connaissance sur les eaux souterraines»](#) du diagnostic pour plus d'information.

Surconsommation et perte d'eau

6/12 municipalités consomment plus de 800 litres d'eau par jour par personne

CAUSE :

- Perte d'eau dans les infrastructures (5/12 municipalités perdent plus de 40% d'eau dans les tuyaux).
- Manque de sensibilisation des citoyens : gaspillage.

Bons coups!

8 des 15 municipalités de la ZGIE sont inscrites officiellement sur la Stratégie d'économie d'eau potable.

Pourquoi c'est important!

La surconsommation engendre des coûts pour les municipalités et les citoyens.

Consulter la [Fiche «Approvisionnement en eau en quantité suffisante, surconsommation et perte d'eau»](#) du diagnostic pour plus d'information.

DES SOLUTIONS!

Orientation 3 : Acquérir et diffuser des connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines de la ZGIE

OBJECTIF 7

Augmenter et consolider les activités de surveillance des cours d'eau.

- Consolider les actions du Réseau-rivières, le programme de surveillance écologique du Parc Forillon et le programme de suivi de l'intégrité écologique de la SEPAQ.
- Instaurer le Programme *J'adopte un cours d'eau* dans des écoles de la région.
- Instaurer le Réseau de surveillance volontaire des lacs et le Réseau de suivi Survol Benthos + périphyton au besoin.
- Création d'un réseau d'observateurs bénévoles des cours d'eau et des plans d'eau.

OBJECTIF 8

Augmenter les connaissances sur les eaux souterraines.

- Revendiquer l'importance de la réalisation d'études hydrogéologiques.
- Prioriser les secteurs d'intérêts et réaliser les études hydrogéologiques.

OBJECTIF 9

Augmenter la diffusion et l'utilisation des connaissances sur les eaux de surface et souterraines par les acteurs de l'eau.

- Réaliser des activités d'éducation/sensibilisation dans les écoles et autres organismes intéressés.
- Réaliser et diffuser des fiches d'information et de suivi de la qualité de l'eau et des écosystèmes des principaux bassins versants de la ZGIE.
- Créer et promouvoir un réseau de diffusion de la qualité des rivières, des lacs et des eaux souterraines.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), les institutions éducatives et les organismes liés à la conservation des écosystèmes.

Orientation 4 : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource

OBJECTIF 10

Encourager la mise aux normes des systèmes municipaux d'approvisionnement en eau potable.

- Développer et réaliser des projets de mise à niveau des infrastructures inadéquates.
- Promouvoir le programme d'excellence en eau potable ou autres mesures pour optimiser le traitement de l'eau potable (surtout pour l'alimentation en eau de surface).

OBJECTIF 11

Augmenter les initiatives pour promouvoir le suivi et l'entretien des puits individuels.

- Diffuser de l'information aux propriétaires de puits individuels concernant l'analyse et l'entretien de leurs installations.

OBJECTIF 12

Augmenter les initiatives mises en place concernant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

- Promouvoir et outiller les municipalités pour la mise en œuvre du programme.
- Réaliser des actions pour mettre en œuvre la Stratégie d'économie d'eau potable.

OBJECTIF 13

Augmenter les outils/stratégies mis en place pour protéger les sources d'eau potable.

- Identifier les risques liés aux sources d'eau potable de la zone.
- S'informer, se concerter et se positionner pour assurer la protection des sources d'eau potable du territoire.
- Assurer la mise en œuvre de la nouvelle réglementation concernant la protection des sources d'eau potable.
- Lors de demande de prélèvements d'eau, s'assurer que ceux-ci n'affecteront pas la quantité disponible pour les citoyens.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs :

Le secteur municipal dans son ensemble et les citoyens avec l'appui du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et l'encadrement du MDDELCC et du MAMOT.

Orientation 5 : Prévenir et diminuer les risques de contamination des eaux de surface et souterraines de la ZGIE

Les citoyens du nord de la Gaspésie vivent dans un environnement naturel exceptionnel. La qualité de l'eau des rivières et lacs est bonne... mais il y a toujours quelques risques.

Sources POTENTIELLES de contamination

- **Eaux usées** : réseau d'égout inexistant à Cap-Chat et dégrillage fin seulement à Rivière-au-Renard et Grande-Vallée. Problématiques liées aux surverses dans certaines municipalités, installations isolées non conformes.
- **Matières résiduelles** : problématiques reliées aux émissaires du LET de Gaspé, anciens sites d'enfouissement et dépotoirs clandestins.
- **Activités industrielles** : eau de ruissellement des zones industrielles, terrains contaminés, risque des activités liées à l'exploration et l'exploitation des mines et hydrocarbures, à l'usage de machinerie et à l'usage de produits contaminants.
- **Réseau routier** : Sels de voirie.

Consulter [la Fiche «Contamination des eaux de surface et souterraine»](#) du diagnostic pour plus d'information.

DES SOLUTIONS POUR LA PRÉVENTION!

OBJECTIF 14

Améliorer les systèmes municipaux et individuels de traitement des eaux usées.

- Instaurer un système de traitement des eaux usées à Cap-Chat.
- Améliorer les systèmes de traitement des eaux usées inadéquats: dégrillage fin et surverses.
- Mettre en œuvre des stratégies pour prévenir la contamination par les eaux usées provenant d'installations individuelles non-conformes.

OBJECTIF 15

Veille environnementale:
acquérir et diffuser des informations sur les sources potentielles de contamination.

- Mettre en œuvre des procédures de suivi des activités/sites avec un potentiel de contamination.
- Participer activement aux BAPE et autres processus d'études des impacts environnementaux sur la ressource EAU.

OBJECTIF 16

Outiller et sensibiliser les usagers sur les pratiques adéquates concernant les substances potentiellement contaminantes.

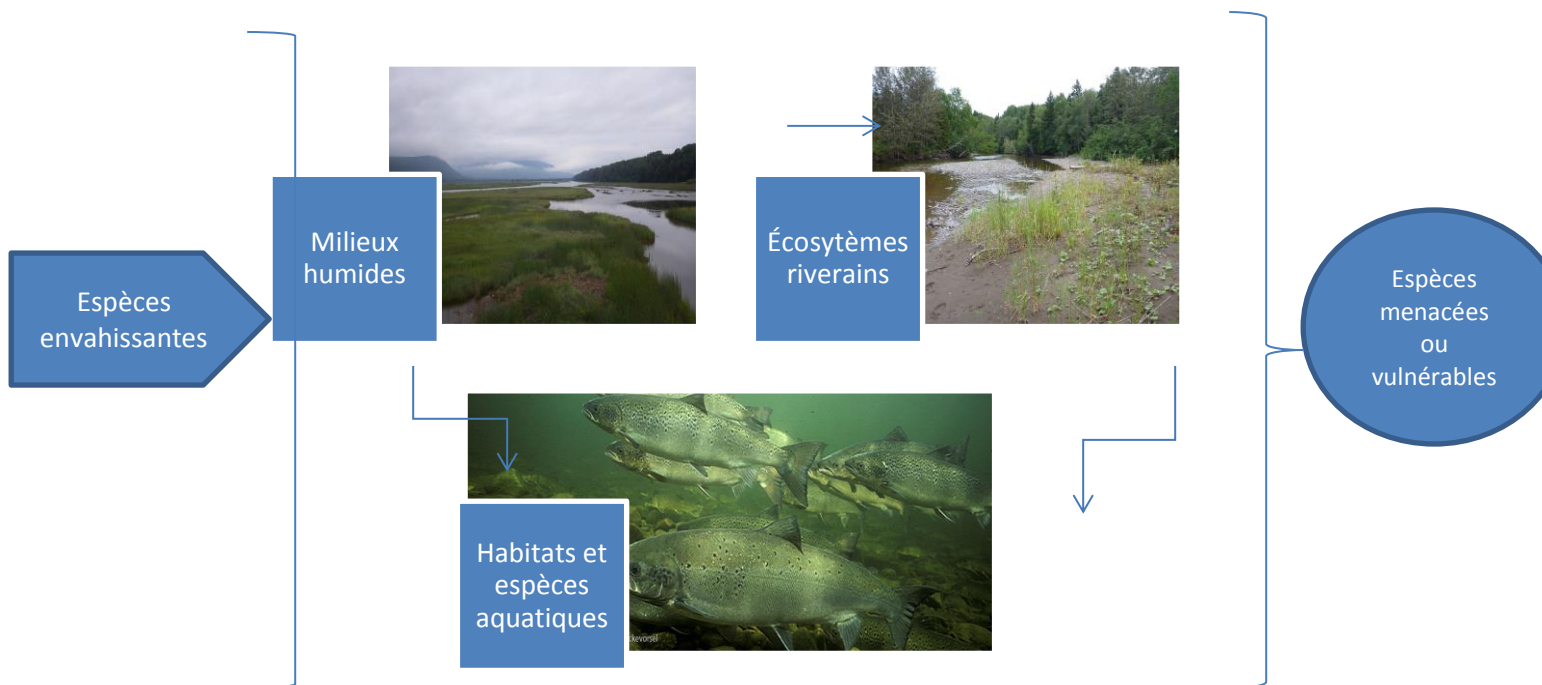
- Suivre l'application des normes pour minimiser les risques de contamination avec la machinerie, etc.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques concernant la prévention des algues bleu-vert.
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.
- Mettre en œuvre des stratégies pour la prévention de la contamination par les eaux de ruissellements.
- Développer et/ou diffuser des outils de sensibilisation sur les bonnes pratiques concernant les produits contaminants.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs :

Les municipalités, entreprises et organismes du territoire et aussi, les citoyens. On peut tous améliorer nos actions pour prévenir la contamination de la ressource EAU.

ENJEU 3: ÉCOSYSTÈMES

Les milieux humides, riverains et aquatiques sont intimement reliés entre eux. De plus, dans chacun de ces milieux, des espèces menacées ou vulnérables et des espèces exotiques ou envahissantes jouent un rôle sur la biodiversité



DES SOLUTIONS TRANSVERSALES!

<p>OBJECTIF 17 Développer et mettre en œuvre des plans de conservation ou de gestion intégrée pour des zones prioritaires de la ZGIE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Élaborer des plans de conservation ou plans de gestion intégrée pour les organismes ou territoires intéressés et les nouvelles aires protégées. •Mettre en œuvre de plans de conservation existants: Parc de la Gaspésie, Parc Forillon, Conservation de la nature Canada.
<p>OBJECTIF 18 Assurer l'application et l'efficacité des normes relatives à l'aménagement écosystémique de la forêt et à la voirie forestière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Assurer l'application des normes en vigueur. •Réaliser des études pour comprendre l'impact des interventions forestières sur la qualité des habitats aquatiques, des milieux humides et des écosystèmes riverains.

Orientation 6 : Conserver et mettre en valeur les écosystèmes riverains

Les écosystèmes riverains nous assurent d'importants services écosystémiques :

- Habitat pour la faune et la flore (riche biodiversité)
- Écran face au réchauffement excessif de l'eau (lien avec habitat aquatique)
- Barrière contre les apports de sédiments aux lacs et aux cours d'eau
- Rempart contre l'érosion du sol et des rives
- Régulateur du cycle hydrologique
- Filtre contre la pollution de l'eau
- Brise-vent naturel
- Qualité esthétique et paysagère

● Causes potentielles de la dégradation des bandes riveraines dans notre zone.

- La coupe d'arbres et d'arbustes directement au niveau des rives
- La construction d'infrastructures ou d'ouvrages sur les rives
- La circulation dans les bandes riveraines
- L'envahissement du milieu riverain par des PEE

● Constats : peu d'information sur l'état des bandes riveraines de la zone.

- Milieu habité et privé: la Politique de protection des rives, des plaines inondables et du littoral s'applique en milieu municipal et privé, mais le suivi de cette application est difficile.
- Milieu forestier public: des normes strictes protègent les bandes riveraines en milieu forestier public.

Consulter la [Fiche «Dégradation des écosystèmes riverains»](#) du diagnostic pour plus d'information.

DES SOLUTIONS

OBJECTIF 19

Acquérir des connaissances sur la qualité et les particularités des bandes riveraines de la ZGIE.

- Caractériser les bandes riveraines prioritaires.
- Réaliser des études pour comprendre la dégradation des bandes riveraines dans les zones affectées et les impacts de cette dégradation.

OBJECTIF 20

Développer et mettre en œuvre des stratégies pour assurer la mise en valeur et la restauration des bandes riveraines.

- Développer et diffuser une trousse de protection des bandes riveraines.
- Identifier les bandes riveraines dégradées (pancarte, etc.).
- Mettre en œuvre des stratégies pour protéger les bandes riveraines dans les municipalités: plan de gestion, réglementation, mise en valeur, etc.
- Mettre en œuvre des projets de revitalisation des bandes riveraines dans les zones affectées: plantation d'arbres et arbustes, etc.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs :

Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, les centres d'études et les municipalités. De plus, toute entreprise, organisme ou citoyens qui oeuvrent ou habitent aux abords des cours d'eau et des plans d'eau.

Orientation 7 : Conserver et mettre en valeur les milieux humides

Les milieux humides nous assurent d'importants services écosystémiques :

- Habitats essentiels pour une grande biodiversité d'espèces animales et végétales
- Support à la chaîne alimentaire
- Régularisation du débit des cours d'eau (ralentissement de l'écoulement)
- Atténuation des crues
- Diminution des risques d'inondation
- Contrôle de l'érosion par ralentissement du débit
- Réapprovisionnement de la nappe phréatique et des cours d'eau (réserves d'eau)
- Atténuation des effets des périodes de sécheresse
- Filtration et purification des eaux de surface

● Causes potentielles de la dégradation des milieux humides

- Remblais ou drainage
- Coupes dans les milieux humides boisés
- Circulation ou piétinement
- Contamination
- Méconnaissance de la réglementation et du rôle des milieux humides

● Constats : Peu de milieux humides dans la zone

10 espèces fauniques et 7 espèces floristiques à statut précaire sont liées aux milieux humides de la zone.

- Milieu habité: plusieurs milieux humides à l'embouchure des rivières,
- nouvelle norme en milieu forestier: Protéger 12% des milieux humides.

Consulter la [Fiche «Dégradation des milieux humides»](#) du diagnostic pour plus d'information.

DES SOLUTIONS !

OBJECTIF 21

Acquérir des connaissances sur les milieux humides de la ZGIE.

- Identifier et localiser les milieux humides prioritaires permanents ou temporaires.
- Cartographier, caractériser, évaluer l'intégrité des milieux humides prioritaires.
- Réaliser des études sur les milieux humides permanents ou temporaires pour comprendre l'impact des activités humaines sur leur intégrité.

OBJECTIF 22

Mettre en œuvre des stratégies pour assurer la protection et la mise en valeur de milieux humides dans la ZGIE.

- Protéger 12% des milieux humides en milieu forestier public et assurer la connectivité de ces milieux.
- Protéger et/ou mettre en valeur de nouveaux milieux humides en milieu municipal ou privé.
- Mettre en œuvre les plans de conservation des milieux humides du secteur de Gaspé.
- Réaliser une campagne de sensibilisation à l'importance et les bonnes pratiques concernant les milieux humides de la ZGIE.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs :

Les organismes de conservation et à caractère environnemental, le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, les municipalités et propriétaires privées en plus des ministères : MFFP et MDDELCC.

Orientation 8 : Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques et les espèces piscicoles

Les composantes essentielles de **l'habitat aquatique, en plus d'une eau de bonne qualité et à la bonne température...**

- Des sites d'alimentation pour la croissance
- Des sites de reproduction pour la perpétuation de l'espèce
- Des zones d'abri pour le repos et la protection contre les prédateurs

Puisque les composantes de l'habitat aquatique doivent répondre à différents besoins et ne sont pas nécessairement situées en un même site, la libre circulation entre celles-ci est

Impact sur les habitats et les espèces

- Réchauffement de l'eau
- Colmatage frayères
- Perte de niches écologiques
- Altération des écosystèmes
- Déclin des espèces indigènes
- Perte de biodiversité
- Perturbation de la chaîne alimentaire
- Contamination trophique
- Perte de services écologiques
- Perte de retombées économiques

Problématiques liées à l'habitat et leurs causes potentielles

- **Limites à la circulation** : embâcles de bois, ponts et ponceaux inadéquats.
- **Sédiments et matières en suspension** : érosion potentiellement aggravée par activités anthropiques : déboisement de plus de 50% AEC, infrastructures et bandes riveraines inadéquates, imperméabilisation des sols, circulation dans les cours d'eau.
- **Contamination de l'eau** : traitement des eaux usées inadéquat, circulation de véhicules dans les cours d'eau, contamination en provenance d'activités industrielles, agricoles ou la voirie. Dépotoirs clandestins, etc.
- Présence d'**espèces exotiques ou envahissantes** (comme algue Didymo).

Espèces piscicoles :

15 espèces sont présentes dans la ZGIE dont 3 introduites (truite brune, touladi et truite arc-en-ciel)

5 espèces jugées d'intérêt :

- Contribution biodiversité
- Importance culturelle et économique de la pêche

Le Saumon de l'Atlantique

Problématiques présentes:

- Forte variabilité interannuelle des montaisons de saumons et seuil de conservation non atteint pour certaines rivières (1997, 1998, 1999, 2002, 2007, 2008) Causes potentielles à documenter : survie en mer (pêche, habitat, etc.), conditions météorologiques, dégradation de l'habitat en rivière, etc.
- Mortalité de saumons observés sur la York et la Saint-Jean : causes inconnues pour le moment.

Problématiques potentielles : à documenter

- Présences de truite arc-en-ciel : potentiel impact de compétition interspécifique (à documenter).

L'Omble de fontaine : problématique de surpêche et braconnage à documenter.

L'Omble Chevalier Oquassa: salmonidé indigène ayant une valeur importance sur le plan génétique et patrimonial. Une espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée. Problématiques potentielles : surpêche, changements climatiques.

Le Touladi : salmonidé introduit, peu de présences dans la ZGIE mais un potentiel de mise en valeur intéressant.

Le Bar Rayé : une nouvelle ressource mise en valeur en Gaspésie (Baie des Chaleurs et Baie de Gaspé).

DES SOLUTIONS!

Orientation 8 : Conserver et mettre en valeur les habitats aquatiques et les espèces piscicoles

OBJECTIF 23

Acquérir et diffuser des connaissances sur les habitats aquatiques, les espèces piscicoles et leur importance.

- Réaliser des études sur les habitats aquatiques prioritaires.
- Réalisation d'études sur le bar rayé + suivi anguille et omble chevalier ou quassa.
- Réalisation d'études pour comprendre la maladie qui affecte les saumons.

OBJECTIF 24

Acquérir des connaissances sur les espèces nuisibles ou envahissantes et leurs impacts.

- Réseau de suivi de l'algue Didymo.
- Programme d'enregistrement des truites arc-en-ciel.
- Réaliser des études sur la présence, les impacts et le contrôle des espèces envahissantes ou nuisibles dans la zone: truite arc-en-ciel, Didymo, etc.

OBJECTIF 25

Mettre en œuvre des mesures pour favoriser la protection et la restauration des habitats aquatiques.

- Démantèlement de l'embâcle de la rivière Saint-Jean.
- Restaurer les ponceaux dégradés du réseau routier en assurant la libre circulation des espèces piscicoles.
- Prioriser et restaurer les habitats aquatiques dégradés.
- Sensibilisation dans les écoles, parcs et territoires fauniques sur les espèces et habitats aquatiques.

OBJECTIF 26

Mettre en œuvre des stratégies pour assurer la gestion durable des espèces piscicoles.

- Gestion et mise en valeur des espèces: saumon, omble de fontaine (incluant anadrome), omble chevalier, bar rayé, touladi en territoire structuré et en territoire libre.
- Évaluer la faisabilité de réaliser des projets d'encensement.
- Suivi du statut du saumon atlantique.

Les acteurs de l'eau ciblés prioritairement pour ces objectifs :

Le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), les territoires fauniques structurés et organismes environnementaux ou de récréotourisme (chasse, pêche, observation, etc.)

ENJEU 4 : USAGES : ACCESSIBILITÉ ET RÉCRÉOTOURISME

Introduction à l'enjeu

Cet enjeu comporte plusieurs dimensions qui ont un lien avec les conflits d'usage, l'accessibilité aux plans d'eau et aux cours d'eau et la mise en valeur des paysages et du récréotourisme.

Conflits d'usages

Plusieurs acteurs interagissent en même temps dans un bassin versant; quelquefois, ces usages ne se réalisent pas de façon harmonieuse. Toutefois, aucun conflit d'usage grave n'a été soulevé dans les rivières de la région pour le moment.

Voici quelques **exemples de conflits d'usages** sur les rivières de la zone:

- Manque d'acceptabilité sociale de projets industriels ou commerciaux.
- Cohabitation difficile des usages récréatifs et/ou industriels, surtout dans les rivières à saumons (foresterie, mine, chasse, pêche, apnée, observation, etc.)
- Usage d'embarcation à moteur dans les plans d'eau.

Causes potentielles : Manque de sensibilisation, de concertation entre usagers, entre autres.

Consulter la [Fiche «Conflits d'usages»](#) du diagnostic pour plus d'information.

Accessibilité aux plans d'eau et aux cours d'eau.

Avec plus de 80% de son territoire en terre publique, le nord de la Gaspésie compte sur un accès privilégié à ses cours d'eau. Toutefois, la grandeur du territoire complique l'entretien de ces accès.

Des bons coups :

Un réseau d'accès prioritaire multiusage a été créé en territoire public pour favoriser son entretien et une carte interactive des accès aux plans d'eau a été mise en ligne par la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec.

Causes potentielles de perte d'accessibilité:

- Dégradation des chemins forestiers, ponts et ponceaux.
- Dégradation ou inexistence d'accès direct à l'eau.

Consulter la [Fiche « Accessibilité aux plans et aux cours d'eau »](#) du diagnostic pour plus d'informations.

La protection et la mise en valeur des paysages et du récréotourisme

Le maintien de la qualité des paysages et du récréotourisme (chasse, pêche, randonnée, etc.) est un enjeu important pour la Gaspésie : économique, social et culturel.

Plusieurs **outils** ont été développés : protection et mise en valeur des rivières à saumons, routes et sentiers panoramiques, lacs et sites d'intérêts, charte des paysages et guide d'interventions forestières.

Causes potentielles de la dégradation des paysages et du récréotourisme : exploitation des ressources naturelles, éoliennes, présence de déchets, etc.

Consultez la [Fiche «Protection et mise en valeur des paysages et du récréotourisme»](#) du diagnostic pour plus d'information.

DES SOLUTIONS!

Orientation 9: Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes: accès, paysage, récréotourisme.

OBJECTIF 27

Prévenir les conflits d'usages en ce qui a trait à la ressource EAU et aux écosystèmes.

- Mettre en œuvre les mesures d'harmonisation des Plans d'aménagements forestiers intégrés.
- Création d'instances de concertation par bassin versant, au besoin.
- Sensibilisation sur les bonnes pratiques de cohabitation des usagers.

OBJECTIF 28

Améliorer les accès aux cours d'eau et aux plans d'eau sur le territoire et assurer leur usage sécuritaire et responsable.

- Signaler et entretenir un réseau d'accès prioritaire au territoire forestier public.
- Restaurer et identifier les accès pour les cours d'eau et les lacs.

OBJECTIF 29

Assurer la protection des paysages gaspésiens en lien avec la ressource eau.

- Mettre en œuvre les outils disponibles sur le territoire pour la protection des paysages: Guides et chartes.

OBJECTIF 30

Développer et promouvoir l'offre récréotouristique et les paysages en lien avec les cours d'eau.

- Développer et/ou diffuser des outils de promotion des rivières et plans d'eau du territoire
- Mettre en valeur des sites d'intérêt pour la pêche, le récréotourisme, ou l'observation.
- Consolider les activités de promotion de la pêche (bonnes pratiques) et du récréotourisme.

OBJECTIF 31

Arrimer les outils et ressources humaines en lien avec l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles avec le PDE.

- Intégrer les éléments du PDE dans : schémas d'aménagement, plans ou règlements d'urbanisme, plans de conservation, plans d'aménagement forestier, etc.
- Créer un réseau de spécialistes régionaux de la ressource eau.